

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 17 décembre 2014 portant modification de la liste des certifications de conformité enregistrées

NOR : AGRT1428547A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 641-65 ;
Vu l'arrêté du 26 décembre 2006 relatif aux modalités d'application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer ;
Vu l'arrêté du 30 avril 2007 fixant la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007 ;
Vu les arrêtés du 17 octobre 2007, du 21 novembre 2008, du 14 septembre 2009, du 10 juin 2010, du 28 février 2011, du 30 août 2011, du 23 mars 2012, du 14 septembre 2012, du 5 février 2013, du 13 novembre 2013 et du 4 mars 2014 portant modifications de la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des certifications de conformité enregistrées est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. – La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*L'ingénieur général des ponts,
des eaux et des forêts,*
F. CHAMPANHET

A N N E X E

A. – Déclarations de démarches de certification de conformité enregistrées depuis le 4 mars 2014

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/02/14	Œufs de poules élevées en plein air	Œufs, arrêté du 15 juillet 2010 modifié	COOPERL ARC ATLANTIQUE	1, rue de la Gare, BP 29, 22640 Plestan	1. Couleur du jaune et indice de fraîcheur des œufs garantis 2. Marquage de la date de durabilité minimale sur la coquille	CERTIS, immeuble Le Millepertuis, Les Landes d'Apigné, 35650 Le Rheu
CC/03/14	Œufs datés de poules élevées en plein air	Œufs, arrêté du 15 juillet 2010 modifié	COOPERL ARC ATLANTIQUE	1, rue de la Gare, BP 29, 22640 Plestan	1. Couleur du jaune et indice de fraîcheur des œufs garantis 2. Marquage de la date de durabilité minimale sur la coquille	CERTIS, immeuble Le Millepertuis, Les Landes d'Apigné, 35650 Le Rheu
CC/04/14	Poulet certifié, entier et ses pièces de découpes (en frais, surgelé et ses déclinaisons (épicié, mariné, pané))	Viande de volaille, arrêté du 21 décembre 2007 modifié	DUC	Grande Rue, 89771 Chailley	1. Alimenté avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines, dont 70 % de céréales 2. Durée de vie : 56 jours minimum 3. Respect des bonnes pratiques d'élevage	Bureau Veritas Certification France SAS, département agro-industrie, parc d'activités de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol-sur-Drôme

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
					4. Traçabilité garantie des éleveurs au consommateur	
CC/05/14	Viande de porc	Viande de porc, arrêté du 22 juillet 2010 modifié	Porc Maggiore	Kerbéthune, 56500 Moréac	1. Porcs nourris avec minimum 70 % de céréales et issues de céréales, de protéagineux et de graines d'oléagineux 2. Produit sélectionné pour sa qualité de viande	Bureau Veritas Certification France SAS, département agro-industrie, parc d'activités de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol-sur-Drôme
CC/06/14	Viande fraîche de porc	Viande de porc, arrêté du 22 juillet 2010 modifié	EUROPAGRO	Allée Marconi, BP 1416, 26014 Valence Cedex	1. Les animaux sont élevés dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 2. Porcs nourris avec minimum 65 % de céréales, issues de céréales et dérivés d'oléagineux	Bureau Veritas Certification France SAS, département agro-industrie, parc d'activités de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol-sur-Drôme
CC/07/14	Œufs de poules élevés en plein air	Œufs, arrêté du 15 juillet 2010 modifié	CDPO SAS	ZA Portes de Champagne, 51310 Esternay	1. Date de durabilité minimale (DDM) marquée sur la coquille 2. Indice de fraîcheur et couleur de jaune garantis	CERTIS, immeuble Le Millepertuis, Les Landes d'Apigné, 35650 Le Rheu

B. – Modifications de cahiers des charges enregistrés

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/04/13	Œufs de poules élevés en plein air	Œufs, arrêté du 15 juillet 2010 modifié	O D N V L'Œuf de nos villages	Rue Maryse-Bastie, CS 77216, 35172 Bruz Cedex	1. Couleur du jaune et indice de fraîcheur des œufs garantis 2. Marquage de la date de durabilité minimale sur la coquille 3. Identification et suivi de chaque œuf du producteur au consommateur	Bureau Veritas Certification France SAS, département agro-industrie, parc d'activités de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol-sur-Drôme
CC33/00	Viande de jeunes et de gros bovins de race Normande	Viande bovine, arrêté du 19 décembre 2012	Filière qualité race Normande	14, rue A.-Fleming, BP 101, 14204 Hérouville-Saint-Clair Cedex	1. Animaux de race Normande 2. Animaux élevés dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 3. Délai de maturation garanti pour les morceaux à griller et à rôtir sauf pour le filet, la hampe et l'onglet: XX jours minimum avec XX = 12 pour les pièces à découper sous vide et XX = 9 pour les carcasses et quartiers 4. Produit sélectionné et contrôlé de l'élevage à la distribution en magasin	Bureau Veritas Certification France SAS, département agro-industrie, parc d'activités de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol-sur-Drôme
CC 20/05	Viande de veau de boucherie	Viande de veau, arrêté du 15 janvier 2009 modifié	Société vitrénienne d'abattage	Rue Victor-Baltard, BP 90237, 35502 Vitré Cedex	1. Veaux élevés dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 2. Veaux jeunes: âgés au maximum de 180 jours	CERTIS, immeuble Le Millepertuis, Les Landes d'Apigné, 35650 Le Rheu
CC 50/03	Farine de blé pour pain de tradition française	Blés, farines et pains, arrêté du 17 mars 2008	Moulins Soufflet	7, quai de l'Apport-Paris, 91100 Corbeil-Essonnes	1. Respect des bonnes pratiques culturelles du blé	Bureau Veritas Certification France SAS, département agro-industrie,

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
					<ul style="list-style-type: none"> 2. Qualité de la farine définie pour une bonne aptitude boulangère 3. Traçabilité assurée des champs à la livraison chez le boulanger 	parc d'activités de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol-sur-Drôme
CC 40/99	Poulet blanc entier et découpes	Viande de volailles, arrêté du 21 décembre 2007 modifié	SA Jean VEY	ZA de Bleu 43000 Polignac	<ul style="list-style-type: none"> 1. Agé de 56 jours minimum 2. Alimenté avec 100 % de végétaux, vitamines et minéraux, dont 70 % de céréales 	CERTIPAQ, 11, villa Thoréton, 75015 Paris
CC 06/98	Crevette	Produits issus de l'aquaculture, arrêté du 6 avril 2010 modifié	Société des producteurs aquacoles calédoniens (SOPAC)	B P 2 9 8 7 , 98846 Nouméa Cedex	<ul style="list-style-type: none"> 1. Un élevage en bassins à fond naturel alimentés par l'eau du lagon 2. Une espèce sélectionnée 3. Un mode d'élevage non intensif, avec moins de 400 g par m² et une durée de 4 mois minimum 4. Congélation le jour de la pêche (uniquement sur produits crus) 5. Traçabilité garantie de l'élevage à la vente au distributeur 	Bureau Veritas Certification France SAS, département agro-industrie, parc d'activités de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol-sur-Drôme
CC 02/10	Viande et abats de coche charcutière frais ou congelés	Viande de coche, arrêté du 20 mars 2012	SVA Jean Rozé	Rue Victor-Baltard, BP 90237, 35502 Vitré Cedex	<ul style="list-style-type: none"> 1. Cochons élevés dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 2. Ressuage à sec des carcasses 	CERTIS, immeuble Le Millepertuis, Les Landes d'Apigné, 35650 Le Rheu
CC 13/11	Œufs de poules élevées en plein air	Œufs, arrêté du 15 juillet 2010 modifié	Matines SAS	Les Mercuriales, 40 rue Jean-Jaures, 93170 Bagnolet	<ul style="list-style-type: none"> 1. Indice de fraîcheur et couleur de jaune garantis 2. Date de durabilité minimale sur la coquille 3. Identification et suivi de chaque œuf du producteur au consommateur 	Bureau Veritas Certification France SAS, département agro-industrie, parc d'activités de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol-sur-Drôme
CC/68/97	Kiwi	Fruits et légumes, arrêté du 21 décembre 2007	SCAAP Kiwifruits de France	2398, boulevard de l'Océan, 40300 Labatut	<ul style="list-style-type: none"> 1. Teneur en sucre garantie de 12° BRIX minimum 2. Fruit récolté au stade de cueillette optimal 3. Fruit identifié du verger au point de vente 	QUALISUD, 2, allée Brisebois, 31320 Auzeville-Tolosane
CC/07/05	Carotte des sables	Fruits et légumes, arrêté du 21 décembre 2007	SCEA Pot au Pin	8, chemin du Pot-au-Pin, Planète végétal, 33610 Cestas	<ul style="list-style-type: none"> 1. Respect des bonnes pratiques de culture 2. Variétés sélectionnées 3. Traçabilité du champ au consommateur 	QUALISUD, 2, allée Brisebois, 31320 Auzeville-Tolosane